

Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de
la [Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est](#) et de la [DRAAF](#)

BSV n°8 – 03 juillet 2024

À RETENIR CETTE SEMAINE

Cliquez sur le sommaire pour accéder directement au paragraphe



[DONNÉES MÉTÉO](#)

[CHRYSANTHÈMES](#)

Stade : Empotage des dernières séries de boutures ou de cuttings. Les chrysanthèmes empotées il y a 3 à 4 semaines, quant à elles, sont en pleine croissance.

Pucerons : Absents – Lâchers de parasitoïdes.

Thrips : Absents - Lâchers d'acariens prédateurs.

Sciarides : des présences signalées - vigilance et utilisation PBI au besoin.

[CYCLAMEN](#)

Stade : Les premières séries de cyclamen viennent juste d'être empotées.

Pucerons : Absents – Lâchers de parasitoïdes

Thrips : Absents - Lâchers d'acariens prédateurs.

[POINSETTIA](#)

Stade : Réception des jeunes plants et empotage, début de croissance pour les séries précoces.

Sciarides : Vigilance

Aleurodes : Vigilance

[VÉGÉTAUX DE PÉPINIÈRE](#)

Stade : En extérieur, après le court épisode caniculaire, la végétation a repris activement aussi bien en pleine terre qu'en conteneur.

Pucerons : Des foyers isolés sur une palette végétale diversifiée. La présence dans les cultures de plantes de service attire les auxiliaires naturels.

[NOTE SUR LES ABEILLES ET POLLINISATEURS](#)

Bioagresseurs	Précisions sur le risque	Evaluation du risque
Pucerons	Présents sous forme de foyers en pépinière mais forte présence d'auxiliaires naturels et absents dans les cultures de cyclamen et chrysanthème	Faible - Modéré
Thrips	Absents dans les cultures de chrysanthèmes et de cyclamen fraîchement empotées	Absent
Sciarides	Observées sur chrysanthème et poinsettia. A surveiller et utiliser la PBI au besoin	Faible – Modéré
Aleurodes	Observer les jeunes plants à réception	Faible - Modéré

Ce logo est un indicateur sur les résistances aux substances actives couplées à un bioagresseur.



Vous trouverez des éléments complémentaires dans le lien ci-dessous :

[Rapports techniques sur les résistances en France – R4P \(r4p-inra.fr\)](https://www.inra.fr/rapports-techniques-sur-les-resistances-en-france-r4p)



Attention, durant toute la durée de la floraison, la réglementation Abeilles-Pollinisateurs s'applique : retrouvez la note [ici](#)





Prévisions météo à 7 jours pour Nancy :



(Source : Météo France, ville de Nancy, 02/07/2024 à 17h. Retrouvez les données météo actualisées [ici](#))

Prévisions météo à 7 jours pour Strasbourg :



(Source : Météo France, ville de Strasbourg 02/07/2024 à 17h. Retrouvez les données météo actualisées [ici](#))

Prévisions météo à 7 jours pour Reims :



(Source : Météo France, ville de Reims, 02/07/2024 à 17h. Retrouvez les données météo actualisées [ici](#))

Nuages et éclaircies alternent au cours des sept jours à venir sauf pour Strasbourg où le week-end est annoncé pluvieux. Les températures minimales oscilleront aux alentours de 13 à 15°C soit jusqu'à 3°C en dessous des normales saisonnières. Les valeurs maximales, quant à elles, atteindront lentement les 27°C milieu de la semaine prochaine. Là encore les valeurs maximales sont jusqu'à 7°C en dessous des normales saisonnières.



1 Stade des cultures

Les boutures de chrysanthèmes sont empotées depuis quelques semaines. Le distançage des pots a déjà eu lieu. Quasiment aucun ravageur n'est observé en ce début de production.

2 Pucerons et Thrips

a. Observations

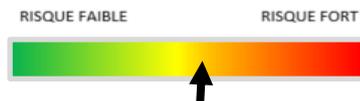
Pucerons et thrips sont absents.

b. Seuil indicatif de risque

Dès l'observation d'individus dans les cultures, le risque de propagation est à prendre en compte.

c. Analyse de risque

Aussi bien pour les pucerons que les thrips, leurs apparitions sont à surveiller, en fonction de l'évolution des températures sous les serres.



d. Gestion alternative du risque



Vide sanitaire et lâchers préventifs d'acariens prédateurs pour les thrips et de parasitoïdes pour les pucerons permettent de commencer la culture des chrysanthèmes sereinement.

3 Sciarides

a. Observations

Un observateur signale la présence de larves de mouches des terreaux ou sciarides sur ses cultures.



Vue d'ensemble de la culture
(M.DUPONT-GENDRON, Planète LFP)



Pots de chrysanthème après 4 semaines d'empotage
(M.DUPONT-GENDRON, Planète LFP)

b. Seuil indicatif de risque

Dès l'observation de quelques larves à proximité du collet des plantes, le risque de nuisibilité est atteint.



c. Analyse de risque

Des conditions chaudes et humides ainsi que la présence d'éléments organiques dans les substrats sont des facteurs qui favorisent le développement de la mouche du terreau. Selon les conditions de culture le risque peut devenir élevé.

d. Gestion alternative du risque

L'installation de bandes engluées jaunes dans les cultures permet de suivre l'évolution des populations. Le positionnement de ces bandes engluées en grand nombre dans les serres assure également un rôle de piégeage des adultes. L'apport de nématodes *Steinernema feltiae* permet de lutter efficacement contre ce ravageur redoutable pour les jeunes plants.

B



Cyclamens et cultures d'automne

1 Stade des cultures

Les cyclamens reçus il y a plusieurs semaines ont été repotés et positionnés dans les serres sur tablettes. Les plants s'enracinent progressivement et sont sains.



Cyclamen fraîchement repiqués
(M.LITZLER, Planète LFP).

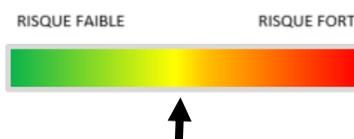
2 Thrips et acariens

a. Observation

Thrips et pucerons absents des cultures

b. Seuil indicatif de risque :

Rester vigilant et surveiller la météo, avec un temps sec et des températures élevées (plus de 27°C), le risque est élevé. La présence de quelques individus par plante suffit pour atteindre un niveau de risque élevé pour les cultures.



c. Analyse de risque

A ce stade de début de culture, avec des jeunes plants sains et la mise en place des mesures prophylactiques avant repiquage, le risque de présence de ces ravageurs est relativement faible.

d. Gestion alternative du risque



Pour les thrips, l'installation de panneaux englués au-dessus des végétaux permet de détecter les premiers individus adultes. Il faut surveiller l'évolution de la population. Dès que celle-ci double en une semaine, il est indispensable de lâcher des acariens prédateurs comme les *A. cucumeris* ou *swirskii*.



Poinsettias

1 Stade des cultures

Les poinsettias sont en cours d'arrivage dans les entreprises. Certains ont déjà été pincés. Les cultures sont saines et les racines commencent à pointer dans les pots.

1 Aleurodes

a. Observation

Aucune observation à ce stade.

b. Seuil indicatif de risque

Dès l'observation de quelques aleurodes dans les cultures, le seuil de risque est atteint.

c. Analyse du risque

Comme pour les thrips ou les pucerons, à ce stade de début de culture, avec des jeunes plants sains et la mise en place des mesures prophylactiques avant repiquage, le risque de présence de ce ravageur est relativement faible.

d. Gestion alternative du risque



Rester vigilant et introduire la PBI dès à présent sur les cultures : *Encarsia formosa* ou *Eretmocerus eremicus*. La gestion des premières générations d'adultes peut se faire efficacement avec des apports préventifs d'auxiliaires.



1 Stades phénologiques

En extérieur, la végétation se poursuit activement. Les alternances de pluies et de soleil sont propices à la croissance des végétaux et des adventices. L'épisode caniculaire de courte durée n'a pas eu d'effet néfaste sur les plantes.



Vue d'ensemble de la pépinière hors sol (M.DUPONT-- GENDRON, Planète LFP)

2 Pucerons sur arbres et arbustes

a. Observations

Des foyers de pucerons localisés ont été observés sur cerisier ainsi que sur jeunes pousses de rosiers.

b. Seuil indicatif de risque

Sur ces cultures, les pucerons sont responsables d'un ensemble de dégâts : jaunissement du feuillage, crispation des feuilles, installation de fumagine, dépréciation globale de la plante et ralentissement de sa croissance et de sa floraison.



c. Analyse de risque

La vitesse de développement des pucerons est fortement dépendante des conditions climatiques, il est nécessaire de suivre l'évolution des températures et de la pluviométrie des prochains jours. Cependant, de nombreux auxiliaires naturels sont observés dans les cultures avec une efficacité redoutable.



d. Gestion alternative du risque



Il est nécessaire de poursuivre la mise en place de bandes fleuries et de plantes de services pour attirer

les auxiliaires naturels comme les syrphes adultes sur centaurée rose ou sa larve sur feuille de calendula (S.MITHOUARD, Planète LFP).



Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

Observations : Horticulteurs et pépiniéristes volontaires, Conseillers horticoles.

Rédaction et animation : Planète Légumes Fleurs et Plantes.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est.
Dans une démarche d'amélioration continue de qualité de la surveillance biologique du territoire, la DRAAF assure un contrôle de second niveau sur l'ensemble du processus d'élaboration des BSV.

Coordination et renseignements : Joliane BRAILLARD - joliane.brillard@grandest.chambagri.fr



"Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto II+".

Cette note vise à accompagner la démarche agro-écologique portée par le Bulletin de Santé du Végétal. Elle propose une synthèse d'informations actualisées pour la protection des insectes pollinisateurs et relative à la réglementation sur les produits phytopharmaceutiques.



Abeilles - Pollinisateurs

Des auxiliaires à préserver

Le déclin des insectes pollinisateurs est ...

... une réalité mondiale impliquant de nombreux facteurs de stress notamment d'origine biologique, toxicologique, alimentaire et environnementale (climat, pertes d'habitats, érosion de la biodiversité florale...).

La protection des cultures et des insectes pollinisateurs

Des risques pour la santé de ces auxiliaires

Tous les produits phytopharmaceutiques (herbicides, fongicides, insecticides...), qu'ils contiennent des substances actives d'origine naturelle ou de synthèse et même ceux à base de microorganismes, quelle que soit leur catégorie (conventionnel, AB, biocontrôle), sont susceptibles de présenter une toxicité pour les insectes pollinisateurs.

Cette toxicité peut conduire à la mort des individus, mais aussi être responsable d'effets préjudiciables plus subtils, notamment sur leur comportement et leur physiologie. La toxicité des produits peut s'exprimer après que les individus aient été exposés directement lors des traitements ou bien par l'intermédiaire de leur alimentation, composée essentiellement de nectar, de sécrétions sucrées produits par d'autres insectes (miellat) et certaines plantes (exsudats), de pollen et d'eau récoltée.

L'importante aire de prospection des abeilles domestiques (3 000 ha en moyenne) les conduit à être exposées à de multiples substances qui s'accumulent dans la colonie et dont la présence combinée peut, dans certaines circonstances, provoquer des effets délétères dits « cocktails ». Les nombreuses espèces d'abeilles sauvages et les autres pollinisateurs sont aussi concernés sur leur site de nidification et via leur alimentation ([Note biodiversité - abeilles sauvages](#)).

Pour aller plus loin sur la toxicité des substances actives, la base de données Toxibees

Des objectifs liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en zones agricoles:

Les enjeux pour la protection des cultures dans le respect des pollinisateurs sont de :

- Maintenir un service de pollinisation bénéfique aux cultures et agro-écosystèmes,
- Concevoir des systèmes de culture bas intrants pour limiter l'usage des produits phytopharmaceutiques,
- Concilier le besoin de protéger les cultures contre les organismes nuisibles et la préservation des pollinisateurs (en limitant leur exposition) dans le respect des conditions de travail des utilisateurs.

Raisonner et décider d'un traitement phytosanitaire c'est:

Pour les agriculteurs : adapter les stratégies de protection au niveau de risque

- Observer les cultures, les maladies, les ravageurs et les auxiliaires dont les pollinisateurs,
- Prendre connaissance des informations phytosanitaires et niveaux de risque : Bulletins de Santé du Végétal, bulletins de préconisation, références et outils d'aide à la décision, afin d'évaluer la nécessité d'une intervention,
- Privilégier les méthodes prophylactiques et alternatives aux produits phytopharmaceutiques.

Pour les conseillers : assurer aux agriculteurs des conseils stratégiques et spécifiques

- Diffuser l'information technique et réglementaire pour en faciliter l'appropriation,
- Accompagner les exploitants dans l'observation des parcelles et l'utilisation des outils d'aide à la décision,
- Promouvoir la protection intégrée des cultures et sensibiliser aux bonnes pratiques agricoles ([site ecophytopic](#)).

Les réglementations sur les produits phytopharmaceutiques:

- Des dispositions européennes pour évaluer les effets des produits et fixer leurs conditions d'utilisation ([Règlement 1107/2009](#), [Règlements 546 et 547/2011](#), [Règlements 283 et 284/2013](#), [document guide EFSA](#))
- Des dispositions nationales pour renforcer la protection des pollinisateurs notamment au moment de l'application des produits phytopharmaceutiques (Code rural et de la pêche maritime, arrêtés ministériels)

Les dispositions réglementaires pour la protection des insectes pollinisateurs au moment de l'application des produits, c'est ...

1. Toujours respecter les mentions d'étiquetage définies dans les autorisations de mise sur le marché



> Elles existent pour tous les produits, toutes les cultures et tous les usages et figurent sur les étiquettes

- Des conditions d'utilisation à respecter obligatoirement
- Des mentions pour la protection des insectes pollinisateurs par rapport aux floraisons et aux périodes de production d'exsudat (*Ephy, Guide Phyteis, Phytodata*)

2. Pour les cultures attractives* en floraison ou les zones de butinage

> Respecter les dispositions de l'arrêté ministériel du 20 novembre 2021

> Pour tous les produits phytopharmaceutiques qu'ils soient insecticides, acaricides, herbicides, fongicides ou autres et leurs adjuvants (sauf produits d'éclaircissage)

- Bien lire les mentions d'étiquetage
- Appliquer uniquement un produit autorisé pendant la floraison**
- Dans la plage horaire de traitement de 5 H



Une extension possible de la plage horaire si :

- les bio-agresseurs ont une activité exclusivement diurne et que la protection est inefficace si le traitement est réalisé dans les 5 H
- Compte tenu du développement d'une maladie, l'efficacité d'un traitement fongicide est conditionnée par sa réalisation dans un délai contraint incompatible avec la période de 5 H

Dans ces deux situations, l'obligation de consigner dans le registre :

- > l'heure de début et de fin du traitement
- > le motif ayant justifié la modification de la plage horaire

> Zone de butinage: à l'exclusion des cultures en production, un espace agricole ou non agricole occupé par un groupement végétal cultivé ou spontané, qui présente un intérêt manifeste pour les abeilles ou d'autres insectes pollinisateurs du fait de la présence de fleurs ou d'exsudats.

> Pour les insecticides et acaricides utilisés sur cultures pérennes > l'obligation de rendre non attractif le couvert végétal (broyage, fauchage).

> Des conditions particulières pour les cultures sous serres et abris inaccessibles pendant la période de floraison.

* *Liste des plantes non attractives (selon l'arrêté)*

** *des périodes de transition s'appliquent par rapport aux usages existants: voir la Foire aux questions sur le site du ministère en charge de l'agriculture*

3. Appliquer les dispositions de l'arrêté "mélanges" (Arrêté du 7 avril 2010)

L'association de certaines molécules à visée phytopharmaceutique peut faire courir un risque important aux pollinisateurs (par synergies).

Les fongicides appartenant aux familles des triazoles et des imidazoles agissent sur les abeilles en limitant leur capacité de détoxication, notamment celle leur permettant d'éliminer les insecticides pyréthrinoides.

L'arrêté ministériel précise que « durant la floraison ou au cours des périodes de production d'exsudats, un délai de 24 heures doit être respecté entre l'application d'un produit contenant une substance active appartenant à la famille chimique des pyréthrinoides et l'application d'un produit contenant une substance active appartenant aux familles chimiques des triazoles ou des imidazoles. Dans ce cas, le produit de la famille des pyréthrinoides est obligatoirement appliqué en premier ». Les mélanges extemporanés de pyréthrinoides avec triazoles ou imidazoles sont donc interdits en période de floraison et de production de miellat.

4. Appliquer les autres textes réglementaires

- Maîtriser la dérive des traitements selon l'arrêté ministériel du 4 mai 2017 (article 2) pour éviter leur entraînement hors de la parcelle ou de la zone traitée notamment sur les haies, arbres, bordures de parcelles et cultures voisines en floraison (emploi de moyens appropriés et interdiction de pulvérisation ou de poudrage si la vitesse du vent est à 3 beaufort soit > 19 kms/h).
- Maîtriser les poussières au semis des maïs enrobés avec un produit phytopharmaceutique (utilisation de déflecteur à la sortie de la tuyère du semoir, interdiction d'emblavement si la vitesse du vent est > 19 kms/h) - Arrêté du 13 janvier 2009,
- Faire contrôler le pulvérisateur selon les conditions de l'arrêté ministériel du 18 décembre 2008 pour limiter les pertes de produit et maîtriser la qualité de vos applications,
- Déclarer à la phytopharmacovigilance (ANSES) les effets non intentionnels constatés suite à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (Article L253-8-1 du Code rural et de la pêche maritime)

Cette page recense les principaux textes et dispositions réglementaires en vigueur pour la protection des abeilles et autres pollinisateurs: pour plus de détail, vous êtes invités à prendre connaissance du contenu de ces textes et vous rapprocher des instituts, organisations professionnelles et conseillers agri des avant toute décision de traitement.

Favoriser les pollinisateurs, des alliés pour assurer les meilleurs rendements et la qualité des productions végétales, c'est aussi...

... de nombreuses pratiques agricoles complémentaires et volontaires favorables pour améliorer l'accueil et le maintien des insectes pollinisateurs et autres auxiliaires

Favoriser l'accueil de la biodiversité fonctionnelle

- La stratégie de lutte intégrée contre les organismes nuisibles doit d'abord être raisonnée en s'appuyant sur les moyens de régulation naturels (auxiliaires...), la diversification des productions végétales dans le paysage et la rotation des cultures.
- De nombreux aménagements existent pour favoriser la biodiversité fonctionnelle dans les milieux agricoles en agissant sur les habitats et les ressources alimentaires des insectes pollinisateurs (infrastructures agro-écologiques: bandes mellifères dans la parcelle, en bordure, le long des cours d'eau, haies mellifères, CIPAN mellifères...).

Choisir le risque le plus faible - éviter les mélanges de produits – réduire les doses

- Si la protection chimique s'avère nécessaire, privilégier les produits présentant les risques les plus faibles pour la santé et l'environnement parmi ceux disponibles (*base de données Toxibees*). Si possible, réduire les doses et éviter la co-exposition des abeilles et l'apparition d'effets cocktails en limitant les mélanges.

Ne pas traiter sur toutes les zones où des insectes pollinisateurs sont présents

- Les insectes pollinisateurs collectent des ressources sur de nombreuses plantes dans les parcelles cultivées, sur les adventices et sur la flore spontanée des bords de champs. Parmi les végétaux les moins connus : les messicoles (bleuet, coquelicot, mercuriale, résédat...), le maïs, les pois, la lentille, la vigne. Ils peuvent aussi collecter les miellats et les exsudats d'origine végétale présents sur les cultures. Ainsi, avant toute décision de traitement, penser systématiquement à observer les zones où les produits seront appliqués. C'est important aussi pour celles dont la floraison n'est pas attractive comme les céréales à paille.

Ne pas traiter en période d'activité des abeilles

- Avant tout traitement, observer les cultures, leurs bordures et l'environnement, en prenant quelques minutes pour chercher si les pollinisateurs sont présents et privilégier la plage horaire des 3 heures après le coucher du soleil pour appliquer le(s) produit(s). Les pollinisateurs sont potentiellement actifs dans les parcelles dès 6°C pour certains bourdons et 8°C pour l'abeille domestique.

Éviter des effets non intentionnels

- Sur cultures pérennes, en complément des obligations réglementaires prévues pour les insecticides et acaricides, pour les autres substances actives les plus à risque selon l'outil toxibees, avant tout traitement et pour éviter des effets non intentionnels sur les pollinisateurs, la végétation d'inter-rangs en fleur peut être rendue non attractive, par exemple en la broyant ou en la fauchant. Il est aussi possible de privilégier les produits qui bénéficient d'un usage en période de floraison.
- Ne jamais laisser d'eau polluée par des produits phytosanitaires autour des parcelles ou des bâtiments. Les abeilles domestiques notamment, collectent et s'abreuvent d'environ 25 litres d'eau par an et par colonie pour assurer leur développement.

Accueillir les insectes pollinisateurs, maintenir leur abondance et leur diversité, c'est se donner toutes les chances de s'assurer une pollinisation optimale des fleurs et une production de fruits et semences de bonne qualité nutritionnelle: gage de plus-value commerciale et agroécologique.

Pour plus d'exemples et d'informations :

- Ecophytopic
- Agri connaissances
- Plantes nectarifères et pollinifères à semer et à planter
- ...

Cette note a été rédigée par un groupe de travail DGAL¹, Chambres d'agriculture France, ITSAP-Institut de l'abeille², ADA France³.

1- Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, Direction générale de l'alimentation. 2- Institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation. 3- Fédération nationale des associations régionales de développement de l'apiculture. 4- Muséum National d'Histoire Naturelle

Crédits photos et mise en page : Victor Dupuy, MNHM

Contact : cedric.sourdeau@agriculture.gouv.fr

Note nationale BSV - Information - Abeilles - Pollinisateurs et réglementation - 2023